



PROCÈS-VERBAL
Séance du lundi 17 décembre 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le 17 du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie, BESNARD Sylvie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Mme PRATS Sylvie donnant pouvoir à Mme BERTRAND Béatrice.

Absent(e-s) : Néant

Monsieur GUITTON Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12/11/2018

Le procès-verbal est adopté sans observation.

Ordre du jour :

1. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi – débat en Conseil Municipal ;
2. Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune pour l'exercice 2018 ;
3. Décision Modificative n°2018-005 – aménagement de la rue Nationale, avance TPPL ;
4. Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2019 ;
5. Lotissement « Le Moulin à Vent » – étude de la demande de M. LEBEAUPIN concernant la rétrocession des équipements communs ;
6. AFR Vivy-Neuillé – financement du poste de comptable pour le mois de décembre 2018.

Ajouts à l'ordre du jour :

3 BIS. Décision Modificative n°2018-006 – stock terrain La Déhaiserie ;

7. Instruction ADS – résiliation de la convention de prestation de services avec la Ville de Saumur.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

Questions diverses

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

DCM n°2018-12-084 – Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi – débat en Conseil Municipal – sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a eu accès au document de présentation du PADD du PLUi Saumur Val de Loire.

Les 3 grands axes du PADD ont été débattus entre les membres du Conseil Municipal, à savoir :

1. Développer le potentiel économique dont les piliers touristiques et agricoles
2. Renforcer la centralité du pôle saumurois
3. Valoriser les ressources locales dans un environnement riche et sensible.

Après ce débat, la commune est à même de surseoir à statuer, en application des articles L. 153-11 et L. 424-1 du Code de l'urbanisme, à des demandes d'autorisations qui viendraient remettre en cause le projet de PLUi.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu,

- PEUT désormais surseoir à statuer à des demandes d'autorisations qui viendraient remettre en cause le projet de PLUi ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-12-085 – Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux pour l'année 2018

Monsieur Noël BAUDOUIN donne un historique des indemnités octroyées (en net) depuis 2014

ANNÉE	Montant indemnité
2014	477,56€
2015	476,40€
2016	486,22€
2017	513,05€

- VU l'article L 2331-2 du CGCT
- VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois	
Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰	22,87 €
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰	45,73 €
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰	45,73 €
Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1 ‰	60,98 €
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰	80,04 €
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰	76,22 €
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰	57,17 €
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰	200,07 €
	588,82 €
Gestion de 360 jours pour un taux d'indemnité de 100%, soit	588,82 €
A précompter	
- CSG 2,40% + 6,80%	53,21 €
- RDS 0,50%	2,89 €
- 1% solidarité	0,00 €
TOTAL NET	532,72 €

Il est proposé aux conseillers la modulation suivante concernant le montant de l'indemnité : 0% ; 50% ; 100%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 votes pour 50% et 13 votes pour 100% :

- DECIDE d'attribuer à Madame KAPFER Gisèle, comptable du Trésor pour l'année 2018, le taux maximum de l'indemnité de Conseil, prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-12-086 – Décision Modificative N°2018-005.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2018 du budget communal afin de procéder au remboursement de l'avance TPPL dans le cadre du marché d'aménagement de la traversée d'agglomération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- AUTORISE la décision modificative suivante :

Désignation	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151 Réseaux de voirie	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAP 041 - OPERATION PATRIMONIALES	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
238 Avance versée sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL CHAP 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €

- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-12-087 – Décision Modificative N°2018-006.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2018 du budget communal afin de procéder à la régularisation du stock de terrain et au paiement de la viabilisation des 5 lots rue des Grands Champs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- AUTORISE la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
605 - Achat de matériel, équipements et travaux	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	17 532,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	17 532,22 €	0,00 €	0,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	32 338,88 €	0,00 €	49 871,10 €
TOTAL CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	32 338,88 €	0,00 €	49 871,10 €
7015 - Vente de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €	78 871,10 €	0,00 €	78 871,10 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
3355 - Travaux en cours	0,00 €	49 871,10 €	0,00 €	32 338,88 €
TOTAL CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €	49 871,10 €	0,00 €	32 338,88 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 532,22 €
TOTAL 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 532,22 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	49 871,10 €	0,00 €	49 871,10 €

- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-12-088 – Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 dans l'attente du vote du budget 2019 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater toutes dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 dans l'attente du vote du budget 2019 comme suivant :

Chapitre	Crédits ouverts BP 2018	Ouverture de 25% en 2019
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 871,10 €	22 467,78 €
041 - Opérations patrimoniales	2 270,00 €	567,50 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	116 109,41 €	29 027,35 €
21 - Immobilisations corporelles	1 301 067,38 €	325 266,85 €
23 - Immobilisations en cours	39 600,00 €	9 900,00 €
	1 550 917,89 €	387 729,47 €

- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Lotissement « Le Moulin à Vent » – étude de la demande de M. LEBEAUPIN concernant la rétrocession des équipements communs

À la suite de nouveaux éléments, cet ordre du jour est reporté afin d'obtenir plus de renseignements.

DCM n°2018-12-089 – AFR Vivy-Neuillé – versement d'une subvention exceptionnelle

- CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à une secrétaire comptable à mi-temps pour établir le transfert d'activité à compter du 01/01/2019 de l'AFR Vivy-Neuillé vers l'EVS Nord Saumurois,

Plusieurs conseillers regrettent que cette demande de subvention soit prise dans la précipitation.

Après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 18 voix pour, le Conseil Municipal,

- OCTROIE une subvention exceptionnelle de 1 000 € maximum pour contribuer au financement du poste de secrétaire comptable pour le mois de décembre 2018 ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2018-12-090 – Instruction ADS – résiliation de la convention de prestation de services avec la Ville de Saumur

- Vu la délibération N°2017-12-108 du 18 décembre 2017 autorisant la signature d'une convention de prestations du service Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Ville de Saumur et la commune de Vivy ;
- VU la convention de prestation de services ayant pour objet de mettre à disposition de la commune le service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol conclue avec la Ville de Saumur à compter du 01/01/2018 ;
- CONSIDÉRANT qu'au terme d'une année de fonctionnement, le service d'instruction ADS de la Ville de Saumur ne satisfait pas aux besoins de la commune de Vivy,
- CONSIDÉRANT que la Ville de Longué-Jumelles propose de mettre à disposition, aux mêmes conditions, son service d'instruction ADS,
- CONSIDÉRANT que les Maires du SIVM du Pays Allonnais proposent de résilier ladite convention avec la Ville de Saumur afin d'avoir un service satisfaisant auprès de l'ADS de la Ville de Longué-Jumelles ;
- CONSIDÉRANT les échanges et l'accord convenu entre les trois collectivités,

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DÉCIDE de résilier, au 31 décembre 2018, la convention de prestations de service ADS signée avec la Ville de Saumur.
- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à la Ville de Saumur.
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Recensement 2019 de la population

M. Noël BAUDOIN informe l'assemblée que du 17/01/2019 au 16/02/2019, le recensement sera réalisée par cinq agents recenseurs : MMES ORIEUX Jacqueline, NONOTTE Monique, GUINEMENT Christiane, PICARD Évelyne (qui ont déjà réalisé le recensement en 2014) et GEORGET Monique.

Vandalisme

M. Thierry NAUDIN informe le Conseil qu'une nouvelle fois, le club house de football a été vandalisé et volé. L'éclairage extérieur a été refait avec des détecteurs de présences. Une alarme sera installée en 2019.

Parcours santé – aire de jeux des Grands Champs

Madame le Maire informe le Conseil que la commune a obtenu la subvention maximum (5 000 €) dans le cadre du dispositif sport santé de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour le projet de parcours santé à l'aire de jeux des Grands Champs.

Association de musique

Mme Sophie SABIN informe le Conseil de la dissolution de l'association « les p'tits musiciens de Vivy »

Dates à retenir :

- Mardi 08/01/2019 – audition des 3 candidats retenus pour l'aménagement de l'OAP du Clos de la Poitevinière ;
- Vendredi 11/01/2019 – Vœux du Maire de Vivy – espace de loisirs des Bassauges à 19h ;
- Mardi 14/01/2019 – Commission municipale voirie – environnement – site des Monteaux – signalétique;
- Jeudi 17/01/2019 – début du recensement 2019 de la population ;
- Lundi 25/02/2019 – Conseil Municipal ;
- Lundi 25/03/2019 – Conseil Municipal ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 21 janvier 2019 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Délibérations du 17 décembre 2018

Numéro	Date	Objet
2018-12-084	17/12/2018	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi - débat en Conseil Municipal - sursis à statuer sur les autorisations d'urbanisme
2018-12-085	17/12/2018	Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux pour l'année 2018
2018-12-086	17/12/2018	Décision Modificative N°2018-005
2018-12-087	17/12/2018	Décision Modificative N°2018-006
2018-12-088	17/12/2018	Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote des budgets
2018-12-089	17/12/2018	AFR Vivy-Neuillé - versement d'une subvention exceptionnelle
2018-12-090	17/12/2018	Instruction ADS - résiliation de la convention de prestation de services avec la Ville de Saumur

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à BERTRAND Béatrice
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère municipale</i>	